

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 6 décembre 2017 – 18 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1176695023

Avis de motion et présentation - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2018

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens – 1176695028

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)

40.03 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1176695022

Avis de motion et présentation - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018)

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1176695023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2018

Je recommande l'adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2018.

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-12-03 15:29

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1176695023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et présentation - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier de 2018

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une réforme du financement des arrondissements pour 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements correspondant à 0,05 \$ / 100 \$ d'évaluation foncière en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés. L'espace fiscal cédé en 2014 équivalait à 0,0470 \$ / 100 \$ d'évaluation. L'espace fiscal cédé en 2015 équivalait à 0,0445 \$ / 100 \$ d'évaluation. L'espace fiscal cédé en 2016 équivalait à 0,0423 \$ / 100 \$ d'évaluation. L'espace fiscal cédé en 2017 équivalait à 0,0420 \$ / 100 \$ d'évaluation. La nouvelle administration souhaite établir la taxe relative aux services à 0,05 \$ / 100 \$ d'évaluation pour 2018.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2018 et prend effet à compter du 1er janvier 2018, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution CA12 16 0434 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2013
- Résolution CA13 16 0053 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2014
- Résolution CA14 16 0415 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2015
- Résolution CA15 16 0394 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2016
- Résolution CA16 16 0411 - Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2017

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Suite à la réforme de financement des arrondissements applicable depuis 2013 et afin de compléter la dotation budgétaire telle que dressée par le conseil d'arrondissement, il est requis d'adopter un règlement prévoyant une taxe spéciale de 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation à tous les immeubles imposables de l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement adoptera le budget en conséquence de ce taux de taxe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette taxe contribuera à l'équilibre budgétaire et permettra d'obtenir des revenus de l'ordre de 2 851 700 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Équilibrer le budget de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication d'avis (3) dans les journaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public : 24 novembre 2017

Avis de motion : 6 décembre 2017

Avis public : 7 décembre 2017

Adoption du règlement : 18 décembre 2017

Avis d'entrée en vigueur : 21 décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis OUELLET, Service des finances

Lecture :

Francis OUELLET, 14 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-14

Suzanne JEFFREY
c/d Ressources financières et matérielles



Dossier # : 1176695028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)

Je recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1).

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-12-04 11:19

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les
citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1176695028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de la nouvelle administration, des modifications doivent être apportée au *Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)*. Des modifications supplémentaires nécessaires autres que celles présentées via le dossier 1176695025, un nouveau sommaire décisionnel est créé. Le précédent dossier est abandonné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Le *Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* est modifié afin de correspondre aux besoins de la nouvelle administration suite aux élections de novembre 2017. Quelques coquilles sont du même coup corrigées. Plus particulièrement, les modifications majeures sont à l'effet :

- de retirer l'obligation de tenir une préparatoire;
- de retirer la minute de silence;
- de prévoir qu'en début de séance, le président invite les membres du conseil qui désirent s'exprimer à prendre la parole;
- de modifier l'art. 35 concernant la période de question des citoyens;
- de retirer la période de question des membres du conseil.

JUSTIFICATION

Modifications apportées à la demande de la nouvelle administration et correction de coquilles apparaissant au texte du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal local.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 6 décembre 2017

Adoption : 18 décembre 2017

Entrée en vigueur : À confirmer

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Secrétaire substitut d'arrondissement et C/d -
Ress.hum.

Le : 2017-11-30



Dossier # : 1176695022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) de l'arrondissement d'Outremont

Je recommande l'adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018).

Signé par Marie-France PAQUET **Le** 2017-12-03 15:46

Signataire :

Marie-France PAQUET

Directrice d'arrondissement par intérim
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1176695022

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) stipule que, sauf autrement prévu aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir un conseil d'arrondissement pour financer tout ou une partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon les modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.
Il y a donc lieu d'adopter un règlement sur les tarifs de l'arrondissement pour l'exercice financier 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 16 0410 - Adoption du Règlement AO-336 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) ».

DESCRIPTION

Adopter un nouveau règlement annuel sur les tarifs en remplacement du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (AO-336).

JUSTIFICATION

Les tarifs ont été révisés par chacune des directions et divisions concernées en octobre et novembre 2017.
Des modifications ont été proposées par la Direction des Travaux publics, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, la division de la Sécurité publique, la division Sports/Loisirs et le Secrétariat d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2018 est tributaire de l'application de ces tarifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur dans le journal de quartier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 6 décembre 2017

Adoption : 18 décembre 2017

Entrée en vigueur : janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Secrétaire substitut d'arr. et C/d ress.hum.

Le : 2017-12-03